

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'EYGUIERES

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence porte le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières.

L'objectif poursuivi de ce projet est de permettre le développement des énergies renouvelables sur la commune, tant sur les sites naturels anthropisés que dans la zone urbaine.

La procédure de révision allégée n°1 du PLU d'Eyguières a été engagée par délibération du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2019. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été ainsi définis dans ce cadre.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site internet du Conseil de Territoire, sur le site de la commune et dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera également affiché en Conseil de Territoire et en commune.
- Mise à disposition au service urbanisme de la commune ainsi qu'au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire d'un dossier comprenant un registre destiné à recueillir les observations du public. Ces deux dossiers seront mis à disposition pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce, jusqu'à l'arrêt de ce dernier conformément aux dates de mise à disposition définies dans l'avis de concertation ;
- Mise à disposition d'un registre numérique où le public pourra également prendre connaissance d'un dossier complété au fur et à mesure de l'évolution et consigner ses observations, propositions et contre-propositions ;
- Mise à disposition d'une adresse électronique destinée à recueillir les observations du public ;

La concertation préalable avec le public, permettra d'accéder aux informations relatives au projet, d'initier la réflexion, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser et d'enrichir le projet.

Ainsi, 15 jours avant la concertation préalable et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis sera :

- inséré dans un journal de presse locale, sur le site web de la commune (<https://www.eyguieres.org>) et le site web du Conseil de Territoire du Pays Salonais (<http://www.agglopo-le-provence.fr>)
- affiché en mairie d'Eyguières (*hôtel de ville – Rue du Couvent – 13430 EYGUIERES*) ainsi qu'au siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence (*281 boulevard Maréchal Foch BP 274 - 13666 SALON-DE-PROVENCE CEDEX*)
- publié sur le registre numérique à l'adresse web suivante : https://www.registre-numerique.fr/concertation_revision_allégée_1_PLU_eyguières

Les pièces du dossier et les registres seront tenus à la disposition du public en mairie d'Eyguières et au sein des locaux du Conseil de Territoire du Pays Salonais aux adresses, jours et heures suivants :

Mairie d'Eyguières : Hôtel de Ville, Rue du Couvent – 13430 EYGUIERES aux heures ouvrables.

Conseil de Territoire : Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE / 8h30-12h30 et 13h30 –17h00, ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public, pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus référencée et ouvert à cet effet sur les lieux précités ou par email à l'adresse suivante :

concertation_revision_allee_1_PLU_eyguières@mail.registre-numerique.fr

Au terme de la période de concertation préalable, un bilan sera tiré et rendu public et joint au dossier d'enquête publique dont fera l'objet le projet.

Tout renseignement peut être demandé à la division Planification Urbaine (Conseil de Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix Marseille Provence, 04-90-59-69-60, planification.urbaine@ampmetropole.fr).

Nicolas ISNARD